



Utilisation des infirmeries en élevage de dindes



Pixabay



Législation

DIRECTIVE 98/58/CE DU CONSEIL concernant la protection des animaux dans les élevages :

Tout animal qui paraît malade ou blessé doit être convenablement soigné sans délais et, au cas où un animal ne réagirait pas aux soins, un vétérinaire doit être consulté dès que possible. Si nécessaire, les animaux malades ou blessés sont isolés dans un local approprié garni, le cas échéant, de litière sèche et confortable. (Annexe ; Point 4)



Définition et liens avec le bien-être

L'infirmerie (ou parc de soin) est une zone désignée au sein d'un élevage avicole, destinée à héberger temporairement les animaux nécessitant des soins particuliers en raison d'une maladie, d'une blessure, d'un état de faiblesse ou de tout autre problème de santé.

Cet espace permet de séparer les animaux vulnérables du reste du groupe. Il augmente ainsi leurs chances de rétablissement en réduisant les risques de compétition et d'agression, la propagation des maladies et la dégradation supplémentaire de l'état physique de l'animal pris en charge.



Conditions pour une infirmerie fonctionnelle

L'infirmerie doit garantir des conditions idéales pour favoriser un rétablissement rapide, être fonctionnelle et adaptée aux besoins des animaux, ces besoins pouvant varier au cours des différentes phases d'élevage.

L'infirmerie doit être facilement accessible, mise en place lorsque cela est nécessaire, et être clairement identifiable, avec une séparation distincte du reste du groupe d'animaux. Cette zone peut être séparée du reste du bâtiment physiquement (murs pleins) ou être aménagée à l'intérieur du bâtiment, à condition que les animaux malades soient physiquement séparés des animaux sains

(par exemple, au moyen d'un grillage ; Figure 1). Les matériaux utilisés pour la construction des parcs, ainsi que les équipements en contact avec les animaux, doivent être sans danger et pouvoir être nettoyés et désinfectés soigneusement (Directive 98/58/CE, Annexe, point 8). Afin d'éviter que les animaux plus faibles ou déjà blessés, couchés aux abords de l'infirmerie, ne soient picorés par des congénères sains se trouvant à l'extérieur, il est essentiel que la partie inférieure du grillage soit pleine ou constituée d'un grillage à petites mailles (Figure 2).



Figure 1. Exemple d'infirmerie installée à l'intérieur du bâtiment (© IZSLER)

La zone destinée à héberger les animaux malades et blessés doit pouvoir être inspectée facilement et être équipée d'un bon éclairage (fixe ou portatif), afin de permettre au personnel de détecter rapidement tout signe de maladie, de stress ou tout autre problème. Il est recommandé de placer l'infirmerie à l'entrée de chaque bâtiment, ce qui réduit la distance que le personnel doit parcourir pour l'inspecter, ce qui en facilite sa gestion. La taille de l'infirmerie doit être adaptée aux besoins de l'élevage, lesquels peuvent varier au cours des différentes étapes du cycle de production des dindes.



Figure 2. Infirmerie identifiée à l'aide d'un panneau, avec protection contre le picage en bas du grillage (© IZSLER)

La densité dans l'infirmerie doit être inférieure à celle du reste du groupe, par exemple au moins 50 % inférieure, afin de garantir le confort des animaux et de favoriser leur rétablissement. Cela signifie que chaque dinde doit disposer de suffisamment d'espace pour se déplacer librement, manger et boire sans avoir à entrer en compétition pour accéder aux ressources. Cela permet ainsi d'éviter le stress lié à la surpopulation et de réduire le risque d'agression, autant d'éléments favorisant le rétablissement des animaux blessés et malades.

Compte tenu de l'utilisation intermittente de l'infirmerie, il est possible de créer des espaces de récupération à l'aide de structures modulaires constituées d'éléments mobiles (infirmerie mobile), qui peuvent être stockées dans des locaux adjacents au bâtiment et rapidement installées, permettant d'agrandir facilement l'infirmerie lorsque cela est nécessaire.

Certaines périodes sont particulièrement délicates et peuvent nécessiter que la taille de l'infirmerie soit ajustable. Parmi celles-ci, le début de l'élevage, lorsque les animaux se trouvent encore dans les parcs de démarrage, est particulièrement critique. À ce stade, des erreurs dans la gestion de la température ou de l'alimentation peuvent déclencher des épisodes de cannibalisme, qui nécessitent le retrait immédiat des victimes du groupe principal afin d'éviter de nouvelles blessures ou leur mort (Figure 3).



Figure 3. Episode de cannibalisme au stade dindonneau (© IZSLER)

D'autres périodes du cycle d'élevage peuvent nécessiter une utilisation plus fréquente de l'infirmerie, notamment vers l'âge de 35 jours, lorsque le rougissement des caroncules, du pendeloque (snood) et des barbillons de

l'animal déclenche des attaques de picage de la part de ses congénères. La fin de la période d'engraissement est aussi une période charnière, lorsqu'il y a une augmentation du nombre de dindes boiteuses qui peuvent devenir victimes de cannibalisme. Ces étapes sont particulièrement problématiques en raison de l'augmentation de la compétition et de l'agressivité entre les individus (Figures 4 et 5).



Figure 4. Picage à la caroncule (© IZSLER)



Figure 5. Picage du snood et à la caroncule (© IZSLER)

Les mangeoires et les abreuvoirs doivent être facilement accessibles. Les équipements existants peuvent être utilisés dans l'infirmerie, mais des mangeoires et des abreuvoirs supplémentaires doivent toujours être disponibles pour les animaux de plus petite taille et plus faibles, afin de garantir à toutes les dindes un accès à l'aliment et à l'eau. Ceux-ci doivent être positionnés de manière à ce que les animaux puissent manger et boire sans obstacle et sans avoir à entrer en compétition pour l'accès aux ressources.

Une litière sèche, friable et confortable est essentielle pour maintenir un environnement sain, car l'humidité peut favoriser l'apparition de pododermatites ou d'autres problèmes de santé.



Figure 6. Infirmerie avec faible densité et utilisation de mangeoires et abreuvoirs déjà existants (© IZSLER)



Identification des animaux nécessitant des soins

Une surveillance quotidienne est essentielle pour évaluer la santé et le bien-être des animaux. La directive 98/58 exige au moins une inspection par jour, toutefois, des contrôles plus fréquents augmentent la probabilité de détecter rapidement les animaux nécessitant des soins particuliers. Une intervention rapide permet d'agir avant que leur état ne se détériore et d'améliorer leurs chances de rétablissement.

Afin de garantir que tous les animaux de l'élevage soient surveillés, toutes les zones accessibles doivent être inspectées, que ce soit l'intérieur des bâtiments, les jardins d'hiver et les parcours extérieurs. Une méthode efficace consiste à parcourir le bâtiment selon un schéma en transects, de préférence pendant les périodes de forte activité, lorsque les animaux en bonne santé se dirigent vers l'aliment tandis que les animaux plus faibles restent en retrait, ce qui les rend plus faciles à repérer. Comme les dindes malades ont tendance à se cacher dans les zones plus sombres, il est essentiel de vérifier attentivement les coins, les espaces situés sous les mangeoires et les abreuvoirs, ainsi que les structures en hauteur (par exemple, les perchoirs et les plateformes surélevées).

Reconnaître un animal malade ou blessé et déterminer la conduite à tenir dans chaque cas est un processus qui nécessite une expertise notable. Pour cette raison, le personnel responsable des soins aux animaux doit disposer de connaissances suffisantes et de compétences professionnelles lui permettant de prendre des décisions éclairées.

Pour déterminer si un animal peut rester dans le groupe, doit être transféré dans l'infirmerie ou doit être euthanasié, il est essentiel de l'attraper et d'évaluer son état attentivement. Si nécessaire, la décision doit être prise en concertation avec le vétérinaire responsable du suivi de l'élevage.

Les signes suivants peuvent indiquer des problèmes de santé, de la douleur ou de la détresse (liste non exhaustive) :

- Comportement léthargique, apathique ou excessivement agité ;
- Plumes sales ;
- État corporel anormal (par exemple, amaigrissement) ;
- Vocalisations anormales (par exemple, toux) ;
- Yeux fermés ou mi-clos ;
- Plumes ébouriffées ;
- Tête rétractée ;
- Décoloration de la tête ou des caroncules (pâle, bleuâtre) ;
- Présence de blessures ;
- Difficultés à se déplacer (boiterie, gonflement des articulations, mauvaise position des pattes) ;
- Malformations ;

- Gonflement de la tête ;
- Diarrhée ou cloaque souillé par les fientes (signe de troubles gastro-intestinaux).

Animaux devant être euthanasiés :

Un individu ne doit être euthanasié que pour une raison justifiée, telle que :

- Douleur aiguë impossible à soulager ;
- Maladie grave sans possibilité de rétablissement ;
- Incapacité à s'alimenter ou à boire de manière autonome, rendant la survie impossible.

En général, lorsque la survie d'un oiseau n'est plus possible sans douleur ni souffrance sévère, celui-ci doit être immédiatement étourdi puis euthanasié dans des conditions respectueuses, conformément aux méthodes décrites à l'annexe I du règlement (CE) n° 1099/2009.

Oiseaux devant être transférés en infirmerie :

- Uniquement les oiseaux malades ou blessés ayant une réelle possibilité de rétablissement (par exemple, en cas de blessures mineures) ;
- Les oiseaux nécessitant une surveillance et des soins individuels.

En général, les oiseaux ne doivent être placés dans l'infirmerie que lorsqu'il est possible, après une période de récupération adéquate, de les réintégrer au groupe ou de leur permettre d'achever leur cycle de vie sans douleur ni souffrance supplémentaire.



Utilisation adéquate de l'infirmerie

La simple séparation du groupe ne constitue pas une prise en charge adéquate des animaux. Une surveillance fréquente et l'administration de traitements appropriés sont nécessaires. Si un individu ne montre aucun signe d'amélioration dans un délai raisonnable, après évaluation par un expert, il doit être euthanasié conformément au règlement (CE) n° 1099/2009.

En général, les animaux qui ne nécessitent plus de surveillance ou de soins individuels, qui peuvent manger et boire de manière autonome et qui ne sont ni attaqués ni dérangés par les autres congénères, peuvent être réintégrés au groupe. Cela est important afin de réduire la compétition au sein de l'infirmerie et d'éviter que les oiseaux rétablis ne picorent leurs congénères plus affaiblis. Le cannibalisme peut également être réduit ou évité grâce à l'installation de zones pour se cacher permettant aux animaux les plus vulnérables de se mettre à l'abri au sein de l'infirmerie.

En élevage de dindes, les infirmeries sont largement utilisées car, lorsqu'elles sont correctement gérées, elles augmentent les chances de rétablissement des animaux malades ou blessés. L'arbre de décisions présenté à la Figure 7 fournit à l'éleveur des indications sur la manière de prendre en charge les oiseaux blessés ou malades.

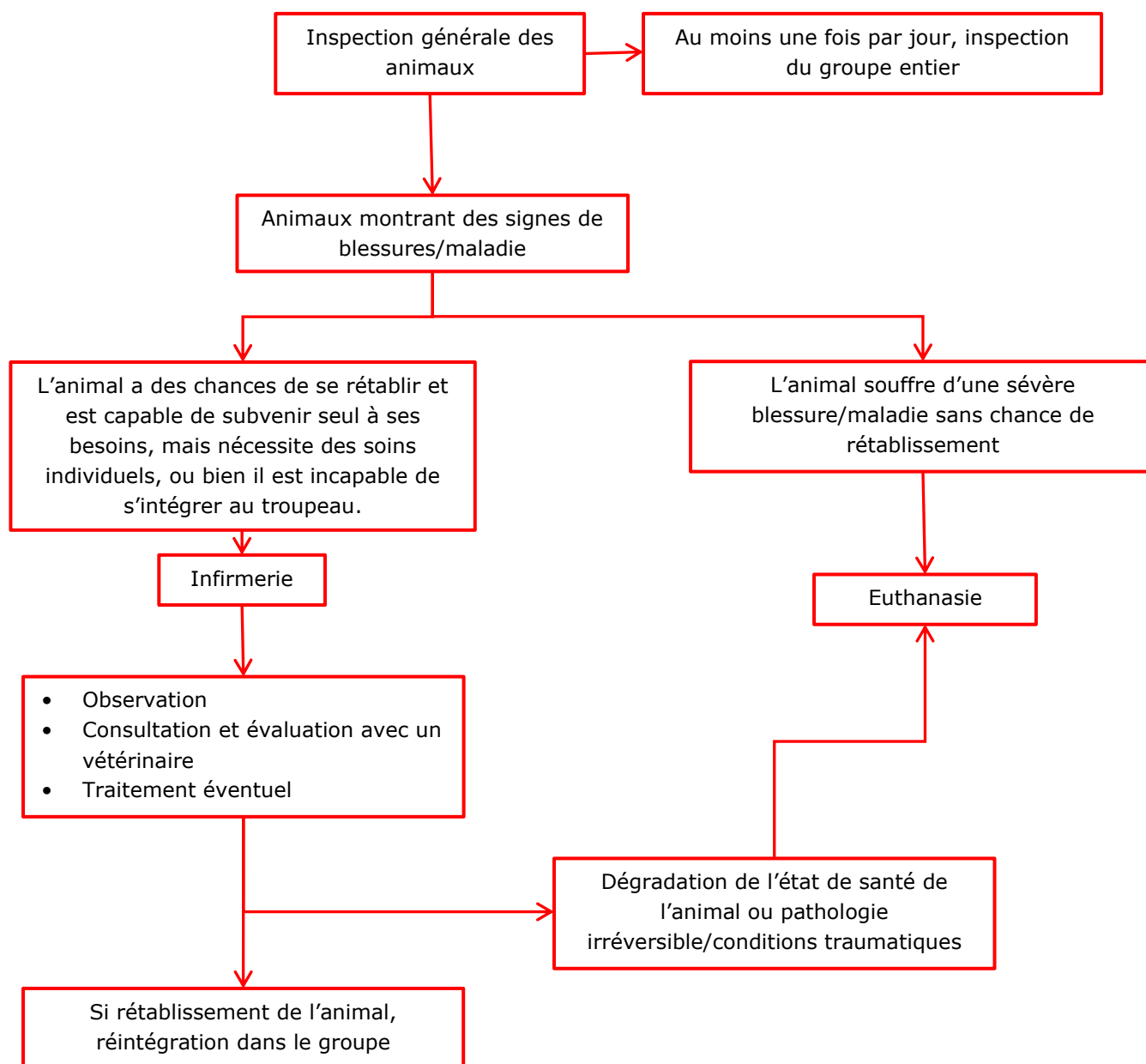


Figure 7. Arbre de décision concernant la prise en charge des animaux blessés ou malades.

Références bibliographiques

COUNCIL DIRECTIVE 98/58/EC of 20 July 1998 concerning the protection of animals kept for farming purposes.

COUNCIL REGULATION (EC) No 1099/2009 of 24 September 2009 on the protection of animals at the time of killing.



Co-funded by
the European Union



AARHUS UNIVERSITY



IZSLER